



République Française
Département des Hautes-Pyrénées
Arrondissement de Tarbes

ARTAGNAN

Procès verbal

Le jeudi 17 octobre 2024 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE.

Secrétaire de la séance : Pierre MELENDEZ

Présents : Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO

Représentés : Michelle BROUCA représentée par Stéphane ETIENNE

Absents et excusés : Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU

Ordre du jour

- Information sur les décisions du Maire
- Approbation du PV de la séance du 5 septembre 2024
- Accord servitude de passage parcelle C183 Estays au profit de M. Routya
- Informations et questions diverses

Délibérations du conseil

DE_032_2024 - Approbation PV du 5 septembre 2024

Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 5 septembre 2024 soumettent le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2024 tel qu'annexé à la présente.

Résultat du vote

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération : adoptée

DE_033_2024 - Information sur les décisions du Maire

Monsieur expose les décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend note des décisions prises.

Résultat du vote

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération : adoptée

DE_034_2024 - Servitude de passage sur la parcelle communale C183

Monsieur le Maire expose une requête de Maître Stéphanie SAVE en charge d'une transaction immobilière d'une parcelle située le long de la parcelle C183 appartenant à la commune.

Aux termes du compromis de vente signé entre les parties, plusieurs conditions particulières ont été prévues, et notamment celles d'une constitution de servitude de passage et celle d'une constitution de servitude de passage de divers réseaux par la Commune sur la parcelle cadastrée section C numéro 183 au profit de l'acquéreur.

Ces servitudes grevant la parcelle cadastrée section C numéro 183 s'exerceront exclusivement sur une bande d'une largeur de 7,5 mètres.

Monsieur le Maire informe du contenu de la servitude envisagée tel qu'indiqué dans l'annexe de la présente.

Monsieur le Maire prie le conseil de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette servitude au profit de l'acquéreur de la parcelle contiguë à la C183.

Résultat du vote

Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Délibération : adoptée

Stéphane ETIENNE
Président de séance

Pierre MELENDEZ
Secrétaire de séance